

VILLE DE COLOMIERS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 décembre 2021 à {Séance.Heure de Début}

ORDRE DU JOUR

I - DECISIONS DU MAIRE	1
1 - DECISIONS DU MAIRE.....	2
II - FINANCES	7
2 - RAPPORT ANNUEL 2020 EGALITE FEMMES/HOMMES.....	8
3 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020.....	10
4 - DOB 2022.....	12
5 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE BP 2022.....	13
6 - DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE AGENCE FRANCE LOCALE 2021.....	15
7 - DON DE PLACES DE CINEMA AU BENEFICE DES AGENTS MUNICIPAUX A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE.....	17
8 - TRANSFERT DES DROITS ACQUIS AU FONDS DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE DU CINEMA LE CENTRAL, POUR LA CONSTRUCTION DU CINEMA LE GRAND CENTRAL, A LA SOCIETE VEO COLOMIERS, FILIALE DE SAGEC.....	18
9 - ADMISSION EN NON VALEUR.....	19
III - DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF	20
10 - PÔLE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF - MANIFESTATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : DECISION D'ATTRIBUTIONS AU TITRE DU BUDGET 2021.....	21
IV - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	26
11 - LABELLISATION TIERS LIEUX OCCITANIE.....	27
V - PETITE ENFANCE	29
12 - MISE EN PLACE D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET DU RELI DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM).....	30
VI - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE- GARONNE (S.D.E.H.G.)	31
13 - COMPTE-RENDU D'EXECUTION DES PETITS TRAVAUX URGENTS DE 2021 ET PETITS TRAVAUX URGENTS A PREVOIR POUR 2022 RELEVANT DE LA COMPETENCE DU S.D.E.H.G.....	32

VII - RESSOURCES HUMAINES	34
14 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)	35
15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	38
16 - PRIME DE RESPONSABILITE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°30 DU 8 JUIN 1988	40
17 - REGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018-DB-0065 DU 18 JUIN 2018	42
18 - CADRE DE LA RECUPERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET DU VERSEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	46
19 - INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE) ALLOUEE AUX PROFESSEURS ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	49
20 - INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAIL LES DIMANCHES ET JOURS FERIES DES PERSONNELS DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE ET INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FERIES POUR LES AUTRES FILIERES	52
21 - INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT	55
22 - MISE A JOUR DES FONCTIONS PROFESSIONNELLES OUVRANT DROIT A L'INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE POUR FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES AU SEIN DE LA COMMUNE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°48 DU 09/04/2008 ET DE TOUTES LES DELIBERATIONS AFFERENTES A LA DITE INDEMNITE	57
23 - PLAN DE FORMATION 2022	59
24 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE TOULOUSE (ENSAT).....	62
25 - RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DE RECENSEMENT 2022	64
VIII - TRANQUILLITE PUBLIQUE	65
26 - TARIFS DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE.....	66
IX - DEVELOPPEMENT URBAIN	69
27 - QUARTIER DU VAL D'ARAN - ALLEES DES PYRENEES ET DU VAL D'ARAN - DECLASSEMENT ET VENTE D'EMPRISES A TOULOUSE METROPOLE	70
28 - QUARTIER DU VAL D'ARAN - AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE	78
29 - PROJET DE 3EME LIGNE DE METRO - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE TISSEO INGENIERIE.....	80
30 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DEMATERIALISATION DES DIA - CONVENTION AVEC TOULOUSE METROPOLE.....	84

X - COMMANDE PUBLIQUE	93
31 - AVENANT N° 3 : CONCESSION RELATIVE A LA CONSTRUCTION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE : SUBDELEGATION DE L'ACTIVITE "SNACK-RESTAURATION".....	94
XI - CONVENTIONS	99
32 - CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET L'ECOLE DU GOUT DE LA VILLE DE COLOMIERS.....	100
XII - DIVERS	109
33 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LE COMMERCE DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2022.....	110
34 - MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE (CLSM).....	112